

Du 05 au 11 Décembre 2024 à Masuku et à Libreville Gabon

Art. 1: Thématiques

Le Festival du Film de Masuku se propose de promouvoir la diffusion des films, œuvres et documents audiovisuels de tous pays, dans tous les genres et pour tous publics, abordant des thèmes liés à l'environnement, au développement durable et à l'écologie.

Art. 2: Sélection

Compétition officielle :

- Fictions longs métrages
- Courts métrages
- Documentaires longs métrages
- Documentaires courts
- Films d'animation

Hors compétition

- Panorama gabonais (réservé aux cinéastes gabonais)
- Carte Blanche (réservé à une structure ou à une association)

Art. 3: Prix Le Prix du Jury

<u>Le Prix du Public</u> est décerné à l'un des films présentés en compétition officielle.

Ce prix est décerné à l'issue d'un vote anonyme du public du festival, mis en place selon la procédure suivante : distribution d'un bulletin à l'ensemble des spectateurs présents lors des séances. Calcul d'un ratio notation / nombre de bulletins réponses complets reçus et désignation du vainqueur. C'est les membres de l'association qui authentifie le Prix du Public.

<u>Le Prix Etudiants</u> jury composé exclusivement d'étudiants gabonais.

Le prix est donné au réalisateur ou à une personne désignée par lui.

Art. 4: Inscriptions

Peuvent participer au festival, les films, courts, moyens et longs métrages, présentés en format de projection dans l'un des formats suivants :

Fichier vidéo

L'inscription des films devra parvenir à la direction du festival avant le **09 Septembre 2024**, date de réception au bureau du festival faisant foi, et devra comprendre :

- le formulaire dûment rempli et signé (signature électronique le cas échéant)
- un synopsis du film en français ou anglais
- une copie DVD qui sera conservée par le festival.

Pour tout dossier incomplet, la direction du festival se réserve le droit de refuser l'inscription du film.

Art. 5 : Documentation et envoi des copies des films sélectionnés

Les producteurs des films sélectionnés, informés directement par la direction du festival, seront appelés à fournir, dès leur sélection et avant le **30 Septembre 2024**, les éléments complémentaires suivants :

- Un synopsis
- Une photo du réalisateur et une filmographie
- Des photos du film (jpeg 300 dpi)
- Le cas échéant, les prix déjà obtenus, ainsi que la date et les pays où le film a déjà été diffusé
- les coordonnées précises du producteur, vendeur ou distributeur du film.
- 1 extrait ou bande annonce idéalement en VOSTF en fichier vidéo dans un format compatible avec Viméo (version HD et normale): MP4 (H264), MOV, WMV ou AVI.
- une deuxième copie DVD qui sera conservée par le festival

Les copies de projection des films et des programmes sélectionnés devront parvenir à la direction du festival au plus tard le **30 septembre 2024**. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

Art. 6: Transport, douane et assurance

Pour tous les films adressés au festival, les frais de transport et d'assurance des copies à l'aller et au retour, ainsi que les frais d'intervention du transitaire, tant à l'importation qu'à la réexportation, sont à la charge des producteurs ou distributeurs.

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur d'une copie.

Art. 7: Droits

- Les films et vidéos présentés au festival seront exemptés de droits de location.
- Le festival se réserve le droit d'autoriser les chaînes de télévision et les sites Internet des partenaires à diffuser des extraits n'excédant pas trois minutes. Il se réserve également le droit de diffuser ces extraits sur son propre site Internet (www.festivaldemasuku.com)
- L'ayant droit garantit à la direction du festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ces films, en intégralité, ou en extraits au cours du festival pour la promotion.
- L'ayant droit autorise le festival à reproduire dans les supports de communication du festival (catalogue, programme, flyers), les textes, photos, biographies et filmographie fournis.
- Le festival conserve, à des fins de promotion et d'archivage, un DVD des films. Son utilisation est exclusivement réservée à la consultation dans les bureaux de l'organisation du festival.

Art. 8 : Acceptation du règlement

L'inscription des films est gratuite, mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.



12e Festival Du Film De Masuku Franceville – Libreville Gabon

Formulaire d'inscription / Entry Form

Contact : Festival Du Film De Masuku BP 26932

Libreville. Gabon

Tél : + 241 77520463 /+ 241 6 Internet : www.festivaldema		festivaldemasuku.com / festi	val2masuku@gmail.	com
Titro Original / Original title				
Pavs de production		Année de production.		
Country of production		Year of production		
Genre : □ Fiction/Fiction	☐ Documentaire / Docu	mentary		
Durée / Running time :				
Langue originale / Language				
Sous titrage / Subtitles				
Format existant / Support :				
Standards : Pal Secam	NTSC			
Distributeur / Distributor :				
Adresse / Address				
Tél.:	Fax:	- E-Mail:		
Société de Production / Prod	luction Company :			
Adresse / Address				
Tél.: F	ax:	- E-Mail:		
Société en coproduction / C	o-production company (ies) :			
Réalisateur / Director				
Adresse / Address				
Tál· E	ov:	E Mail:		

	or-script	
	ıy	
□ Oui/Yes □ Non/No Si oui, lesquels? If yes, whi	dans d'autres festivals? Was the film screened in other festivals?	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Résumé (10 lignes maxim	num) / Sum up the subject (maximum 10 lines) :	
N o m Name		
Qualité /Position		
Date et signature (signa	ature électronique acceptée) / Date and signature (digital signature accepted)	